

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DE NOGENT SUR VERNISSON – 27 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le **27 février**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 février 2015, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Dominique DE WILDE), Jean-Luc LAUVERJAT (a reçu procuration de Dorothee GALOPIN), Bernadette CORJON, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Sylvain PHILIPPOT), Isabelle CAILLEAU (a reçu procuration de Jean-Marc SECQUEVILLE), Véronique DAL PONT, Raul DA SILVA BRAS, Jean-Claude GOMA, Monique PIOT (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe MOREAU (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Marc SECQUEVILLE (a donné procuration à Isabelle CAILLEAU), Dorothee GALOPIN (a donné procuration à Jean-Luc LAUVERJAT), Sylvain PHILIPPOT (a donné procuration à Jean-Luc PICARD), Dominique DE WILDE (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Philippe MOREAU), Maryse TRIPIER (a donné procuration à Monique PIOT)

Jean-Claude GOMA est nommé secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 05 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Statistiques et résultats 2014 de la Gendarmerie de Châtillon-Coligny sur le territoire communal.
- Réunion avec les habitants du Baugé et la Gendarmerie de Châtillon-Coligny le 06 mars à 20h au château, suite aux cambriolages.
- Visite d'une station d'épuration de type Organica organisée par Véolia (groupe de 15 personnes intéressées).
- Validation du PEDT (Projet Educatif Territorial) rédigé suite à la réforme des rythmes scolaires, ouvrant droit au renouvellement de l'aide de 50 € par élève pour l'année scolaire 2015-2016. Monsieur le Maire remercie le comité de pilotage qui a travaillé sur le projet.
- Démolition de l'ancien supermarché à partir du 02 mars (sondage du sol, dépollution, désamiantage, enlèvement des cuves, etc.) ; fin des travaux prévue fin mai.
- Comité de Jumelage : une visite en Roumanie est prévue en avril. L'association souhaite la présence d'un élu. Mesdames Touchard et Tripier représenteront la municipalité. L'objectif du voyage sera la mise en place d'une structure interlocutrice en Roumanie, condition essentielle pour la réussite du jumelage. Le voyage en Roumanie sera aux frais des participants. Une réunion est prévue le 09 mars prochain pour organiser le voyage.
- Elections départementales les 22 et 29 mars prochain : les élus sont sollicités pour la tenue des bureaux de vote.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- L'équipement socioculturel s'appellera « l'espace des étangs ».
- Un comité de pilotage a été mis en place pour l'élaboration du schéma de mutualisation des services, à finaliser pour décembre 2015. Un bureau d'études va être choisi pour

accompagner la communauté de communes et les communes dans l'élaboration de ce projet de territoire.

- Le service d'instruction des ADS (Autorisation du Droit des Sols) sera opérationnel à compter du 1^{er} mai 2015 pour les certificats d'urbanisme et déclarations préalables, et à du 1^{er} juillet 2015 pour les autres autorisations. La Communauté de communes travaille avec celle de Lorris pour la mise en œuvre (groupement de commande pour l'acquisition d'un logiciel, création d'un service commun pour assurer la continuité).
- Les travaux de voirie communautaire 2015 ont été définis : Rue Le Brecq (du carrefour de la rue du 8 mai jusqu'à la route de Montbouy), Rue du Bac et Rue de l'Étang.
- L'éclairage public fait actuellement l'objet d'une consultation pour un marché de maintenance et de modernisation sur 10 ans (2015-2025). Pour réaliser cette consultation, un diagnostic et un schéma de rénovation a été mené en octobre 2014 sur le parc intercommunal d'éclairage qui a révélé les points suivants : 65 % du parc est énergivore, 47 % est équipé en source ballon fluo dont la commercialisation sera interdite en 2015, 70 % des équipements ne sont pas pourvus de protections appropriées, 58 % des armoires nécessitent une remise en état.
- La Communauté de Communes a adhéré à la couveuse d'entreprise PES45, à hauteur de 0.30 € par habitant.
- L'alimentation du futur équipement socioculturel a nécessité l'installation d'un coffret sur la parcelle AE29 et la signature d'une convention de servitude.

DECISIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions financières prises par délégation :

- Prestation de maintenance informatique : AMMI-DSI 1800 € HT / an
- Vérification et maintenance des extincteurs : MOREAU INCENDIE 2 845.60 € HT / an
- Enfouissement d'un réseau d'eaux pluviales Rue du Bac au Baugé : TPCM 7 793 € HT
- Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie : CRISTAL INFORMATIQUE 854.58 € HT
- Contrat d'entretien des espaces verts : AGRIPAYSAGE 33 010 € HT / an

ORDRE DU JOUR

1/ Budget principal Compte de Gestion 2014

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 20 février 2015, expose que le compte de gestion 2014 établi par la Trésorière Municipale, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être validé par le Conseil Municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

| | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------|----------------|----------------|
| Recettes | 1 600 169.07 € | 2 114 022.95 € |
| Dépenses | 1 730 532.46 € | 1 704 745.63 € |
| Résultat | - 130 363.39 € | 409 277.32 € |

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture exercice 2013 | Part affectée à l'investissement 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Résultat de clôture exercice 2014 |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | 365 759.70 € | 0.00 € | - 130 363.39 € | 235 396.31 € |
| Fonctionnement | 782 404.35 € | 660 452.30 € | 409 277.32 € | 531 229.37 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget général 2014.

2/ Budget principal Compte administratif 2014

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 20 février 2015, donne lecture du compte administratif 2014 du budget général.

Monsieur le Maire, Michel LE ROUX, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est désignée présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

| <u>Investissement</u> | Recettes | Dépenses |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Réalisées | 1 600 169.07 € | 1 730 532.46 € |
| Résultat cumulé : | 235 396.31 € | |
| Restes à réaliser | 121 876.00 € | 225 940.00 € |
| | | |
| <u>Fonctionnement</u> | Recettes | Dépenses |
| Réalisées | 2 114 022.95 € | 1 704 745.63 € |
| Résultat cumulé : | 531 229.37 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget principal.

Au cours des débats, à la demande des conseillers municipaux, des précisions ont été apportées sur certaines dépenses en section de fonctionnement :

- article 6135 pour les locations mobilières : crédit-bail pour les copieurs, mais aussi locations de matériel en 2014 pour les travaux en régie de l'école élémentaire
- article 60623 pour l'alimentation : baisse de la dépense en raison du transfert de compétence de l'ALSH
- article 6218 pour le personnel extérieur : chorale et cours de handball pour l'école élémentaire, mise à disposition de personnel par la Communauté de Communes
- article 73925 : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Concernant les recettes de fonctionnement, Madame PIOT remarque l'augmentation de certaines dotations (fonds de péréquation pour la taxe professionnelle par exemple).

Pour la section d'investissement, Madame PIOT remarque que peu de travaux sur le patrimoine communal ont été réalisés sur le chapitre 21, et qu'il est dommage de ne pas l'entretenir. Monsieur le Maire précise que l'équipe municipale a préféré être prudente en raison des travaux de l'école élémentaire, et notamment des incertitudes concernant le chiffrage des travaux de réhabilitation.

3/ Budget Eau et Assainissement Compte de gestion 2014

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 20 février 2015, expose que le compte de gestion 2014 établi par la Trésorière Municipale, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être validé par le Conseil Municipal.

Résultats budgétaires de l'exercice

| | Investissement | Fonctionnement |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 548 486.23 € | 153 870.28 € |
| Dépenses | 250 905.85 € | 102 160.07 € |
| Résultat | 297 580.38 € | 51 710.21 € |

Résultats d'exécution

| | Résultat de clôture exercice 2013 | Part affectée à l'investissement 2014 | Résultat de l'exercice 2014 | Résultat de clôture exercice 2014 |
|----------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Investissement | 393 532.09 € | 0.00 € | 297 580.38 € | 691 112.47 € |
| Fonctionnement | 17 439.15 € | 0.00 € | 51 710.21 € | 69 149.36 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014 du budget Eau et Assainissement.

4/ Budget Eau et Assainissement Compte administratif 2014

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances du 20 février 2015, donne lecture du compte administratif 2014 du budget Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire, Michel LE ROUX, quitte la salle.

Madame Monique PIOT est désignée présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

| <u>Investissement</u> | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Réalisées | 548 486.23 € | 250 905.85 € |
| Résultat cumulé : | 691.112.47 € | |
| Restes à réaliser | 164 609.00 € | 470 211.00 € |

| <u>Fonctionnement</u> | Recettes | Dépenses |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Réalisées | 153 870.28 € | 102 160.07 € |
| Résultat cumulé : | 69 149.36 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget Eau et Assainissement.

5/ Subventions aux associations 2015

Monsieur Jean-Paul PINAUD, rapporteur de la commission Associations, donne lecture des propositions de subventions pour l'année 2015.

| <u>Associations sportives</u> | |
|---|------------|
| Fraternelle Nogentaise | 7 500,00 € |
| Judo-Club Nogent | 3 500,00 € |
| Gymnastique | 450,00 € |
| Tennis | 1 035,00 € |
| A.S. Collège Becquerel | 150,00 € |
| Carpe Nogentaise | 2 820,00 € |
| Union des Pêcheurs en compétition | 540,00 € |
| La savate nogentaise | 150,00 € |
| Badminton | 350,00 € |
| Self Défense | 150,00 € |
| Pétanque | 180,00 € |
| Cowboy Country | 150,00 € |
| Futsal Club | 150,00 € |
| Rando des Rivières | 150,00 € |

Associations culturelles

| | |
|----------------------|------------|
| Union musicale | 1 800,00 € |
| M.L.C. | 500,00 € |
| Regard | 150,00 € |

Associations sociales et patriotiques

| | |
|---|------------|
| UNCAFN | 315,00 € |
| Amicale des Retraités | 150,00 € |
| Union des Retraités UNRPA | 150,00 € |
| Papillons Blancs Montargis (50 € par jeune) | 200,00 € |
| Aide à domicile personnes âgées | 2 400,00 € |
| Musée de Châtillon | 50,00 € |
| Soins infirmiers à domicile | 400,00 € |

Autres

| | |
|--|-------------|
| Coopérative école élémentaire | 1 000,00 € |
| Coopérative école maternelle | 800,00 € |
| Parents d'élèves APE | 150,00 € |
| A.E.B.N. | 150,00 € |
| AMBL | 150,00 € |
| Alliance franco-portugaise | 150,00 € |
| Jumelage | 800,00 € |
| Joyeux Bénévoles | 500,00 € |
| Voyages scolaires (50 € par collégien ou lycéen et par an) | 200,00 € |
| Office du Tourisme | 12 000,00 € |

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve, à 18 voix pour et 5 voix contre (Mesdames Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Dominique DENIS, Sophie MALGOURIS et Monsieur Philippe MOREAU) l'attribution des subventions 2015 aux associations.

Au cours des débats, Monsieur PINAUD précise que le montant total des subventions proposées pour 2015 s'élève à 39 290 euros. Certaines associations ne bénéficieront pas de subvention (fonds de roulement important), ou n'en ont pas demandé pour cette année.

Madame PIOT et Monsieur MOREAU trouvent dommage de baisser les subventions aux associations, car celles-ci participent à la vie de la Commune et ont besoin d'être soutenue.

Madame COGNOT et Monsieur PINAUD soulignent que les associations bénéficient également de subventions indirectes (mise à disposition de locaux communaux, etc.).

Monsieur le Maire précise que certaines subventions restent stables (coopératives scolaires, judo, aide à domicile pour les personnes âgées, etc.), certaines augmentent pour les associations qui participent aux activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (fraternelle, badminton).

Madame PIOT s'interroge sur la baisse importante de la subvention attribuée au comité de jumelage. Monsieur le Maire précise que la commission a préféré baisser la subvention, en l'absence de projet de jumelage réellement défini. Si le projet avec la Roumanie aboutit, la Commune versera une aide ponctuelle.

Monsieur le Maire souligne que la baisse des dotations de l'Etat sur les trois prochaines années nécessite de trouver des marges de manœuvre afin de ne pas augmenter les impôts locaux. D'autres dépenses de fonctionnement seront également affectées par ces mesures d'économies. Madame PIOT souligne qu'une augmentation minimale et régulière des taux d'imposition permettrait de supporter la baisse des dotations.

Monsieur le Maire précise qu'à chaque assemblée générale à laquelle il a assisté, il a expliqué la situation financière de la Commune. Madame COGNOT remarque que certaines communes ont fait le choix de baisser indistinctement les subventions aux associations, voire de les supprimer.

Monsieur PINAUD souligne que certaines associations possèdent des réserves financières sur livret d'épargne. Madame PIOT précise que cela est nécessaire pour les associations dont

les revenus dépendent des résultats de manifestations. Monsieur Pinaud PINAUD que si cela est vrai pour certaines, d'autres n'ont pas de projet. Il souligne également que la Commune pourra accorder des aides ponctuelles pour des projets particuliers, ou en cas de difficultés financières.

6/ Assurance statutaire du personnel / Groupement de commande avec le Centre de Gestion du Loiret

Les collectivités territoriales employeurs ont des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident de service et décès.

Elles sont tenues à différents impératifs à raison des maladies ou accidents de leurs agents, par exemple, au versement des traitements, du remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par un accident de service. Ces charges financières contraignantes peuvent être atténuées par la souscription d'un contrat d'assurance statutaire.

Le Centre de Gestion du Loiret souscrit pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès.

Le dernier contrat souscrit par le Centre de Gestion, auquel avait adhéré la Commune, arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de son renouvellement et du lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.

Pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, le Centre de Gestion du Loiret a invité les collectivités et établissements intéressées à lui donner mandat par délibération.

A l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisations obtenues seront présentés aux collectivités et établissements qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance qui leur sera proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- PREND ACTE que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

7/ Convention avec le Centre de Gestion du Loiret pour la médecine du travail

La Commune de Nogent sur Vernisson adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

La convention d'adhésion étant arrivée à échéance le 31 décembre 2014, il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans.

Le montant annuel de la participation de la Commune est inchangé ; il est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

8/ Convention de servitude avec ERDF

Une extension de réseau électrique a été réalisée pour répondre aux besoins en alimentation électrique du supermarché « Bi1 » construit par le groupe Schiever.

Afin d'installer un transformateur électrique, ERDF a procédé à l'installation de deux canalisations souterraines d'une longueur totale de 55 mètres sur la parcelle AN 27, propriété de la Commune de Nogent sur Vernisson.

ERDF restant propriétaire de cet équipement, il convient d'établir une convention de servitude pour permettre son entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de servitude avec ERDF,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude, et à accomplir toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Monsieur le Maire, les écoles maternelle et élémentaire seront désormais pavoisées.

Madame DENIS souhaite savoir si un nom sera choisi pour l'école élémentaire. Monsieur le Maire y est favorable, mais souligne qu'il faudra penser à la finalité des travaux, à savoir le regroupement des deux écoles. Il invite les conseillers municipaux à réfléchir et à faire des propositions.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'association de peinture Regard va réaliser, en accord avec les enseignantes, une fresque sur le thème des quatre saisons à l'école élémentaire. Il rappelle aux conseillers municipaux qu'une inauguration sera organisée dès que les travaux seront achevés.

Fin de séance : 21h40

| Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 27 février 2015 | | | |
|--|--------------------------|-------------------------|--------------------|
| Michel LE ROUX | Eliane COGNOT | Jean-Paul PINAUD | Jean-Luc LAUVERJAT |
| Bernadette CORJON | Jean-Marc SECQUEVILLE | Simone TOUCHARD | Jean-Loup OUDIN |
| Sylvain PHILIPPOT | Annie GREGOIRE | Gratiane DES DORIDES | Jean-Luc PICARD |
| Isabelle CAILLEAU | Véronique DAL PONT | Dominique DE WILDE | Raul DA SILVA BRAS |
| Jean-Claude GOMA | Dorothee GALOPIN | Monique PIOT | Maryse TRIPIER |
| Philippe MOREAU | Sophie MALGOURIS | Dominique DENIS | |